



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

TRAVAUX DE DESIMPERMEABILISATION, RENATURATION ET AMENAGEMENT DU PARVIS DES EQUIPEMENTS DE SALIES (81990)

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
Procédure adaptée

Référence interne du marché : 26001

DATE ET HEURE LIMITES DE RÉCEPTION DES OFFRES

Vendredi 13 novembre 2026 à 12H00

Mairie de Saliès
1 rue du Petit Bois
81990 SALIÈS

Contenu

1.	OBJET DU MARCHÉ.....	3
2.	CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2.1	Délai de validité des offres	3
2.2	Variantes.....	3
3.	LES INTERVENANTS	3
3.1	Maîtrise D'OUVRAGE.....	3
3.2	GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'œuvre.....	3
3.3	Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4.	CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT.....	4
4.1	Durée du contrat ou délai d'exécution	4
4.2	Modalités essentielles de financement et de paiement	4
4.3	Confidentialité et mesures de sécurité	4
5.	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
6.	PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
6.1	Visite sur site	6
7.	CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES	7
7.1	Transmission électronique	7
7.2	Transmission sous support papier.....	7
8.	EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	8
8.1	Sélection des candidatures.....	8
8.2	Attribution des marchés.....	8
8.3	Suite à donner à la consultation.....	9

1. OBJET DU MARCHÉ

Les travaux concernent les travaux de désimperméabilisation, renaturation et aménagement du parvis des équipements de salies, rue Charles d'Aragon, entre l'école, le restaurant scolaire et le parking :

- Désimperméabilisation d'une partie des accès en enrobés,
- Création d'un parvis reliant l'école au restaurant scolaire,
- Aménagement de différents espaces verts et d'espaces ludiques,
- Récupération des eaux pluviales pour l'arrosage.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu d'allotir ce marché au regard du type de prestations et du volume de travaux.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la limite de réception des offres.

2.2 VARIANTES

Seules sont autorisées les variantes portant sur le réemploi, la réutilisation ou la valorisation de matériaux extérieurs au site pour la réalisation des couches de forme du projet. Ces variantes devront respecter les exigences de portance, de durabilité et de compatibilité avec les ouvrages prévues dans le CCTP. Leur origine devra être spécifiée à l'offre. Toute variante portant sur un autre élément du projet est interdite.

Le candidat devra remettre un dossier répondant à l'offre de base, et un dossier pour la variante, comportant les mêmes documents.

3. LES INTERVENANTS

3.1 MAITRISE D'OUVRAGE

Mairie de Saliès
1 rue du Petit Bois
81990 SALIÈS

Représenté par M. le Maire Jean-François ROCHEDREUX

3.2 GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Architecte - Urbaniste
Régis BOULOT
59 rue Général Pijon
81500 LAVAU

Bureau d'Etudes PHILIA INGENIERIE
Benoît SOULIMENT
193 avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE

3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS

Il n'est pas prévu de coordonnateur SPS, l'Entreprise intervenant seule sur le chantier, sans coactivité.

4. CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

4.1 DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP.

4.2 MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4.3 CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Conformément à l'article R.2132-2 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

PIÈCES ECRITES :

- Pièce 0 – Règlement de consultation
- Pièce 1 – Acte d'engagement
- Pièce 2 – Cahier des clauses administratives et particulières
- Pièce 3 – Cahier des clauses techniques particulières
- Pièce 4 – Bordereau des prix unitaires
- Pièce 5 – Détail quantitatif estimatif
- Pièce 6 – Planning

PIÈCES GRAPHIQUES :

- Pièce 7 – Plan topographique
- Pièce 8 – Plan des aménagements de surface
- Pièce 9 – Plan des plantations
- Pièce 10 – Plan des réseaux
- Pièce 11 – Carnet de détails

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire les pièces ci-dessous rédigées en langue française et les offres devront être exprimées en euros.

Chaque membre de l'équipe candidate devra produire :

Pour la candidature :

- Une lettre de candidature DC1 ou DC2
- Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
- Les pièces définies décrivant les capacités techniques et financières :
 - Capacités techniques : moyens matériels et humains de l'entreprise – références
 - Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années
 - Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat.
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité et, conformément aux dispositions de l'article L.241-2 du code des assurances, pour les travaux de construction, l'attestation d'assurance responsabilité civile décennale.

Pour l'offre :

- L'acte d'engagement, à dater, à parapher sur chaque page et à signer
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) daté et signé
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) daté et signé
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) daté et signé
- Le Devis Quantitatif Estimatif (DQE) daté et signé
- Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour la bonne exécution du contrat, avec les chapitres suivants par ordre chronologique :
 - Présentation succincte de l'entreprise et de ses partenaires,
 - Compréhension du site et des différents espaces à traiter, possiblement illustrée de photos et schémas, et définition des contraintes du site,
 - Moyens humains et matériels prévus sur le chantier, organigramme détaillé spécifique au chantier,
 - Mode opératoire de réalisation des travaux prévus par thème,
 - Planning prévisionnel d'exécution des travaux,
 - Liste des fournitures avec fiches produit associées,
 - Mesures mises en place pour assurer la protection et le confort des enfants et équipes pédagogiques par rapport aux nuisances du chantier (travaux en site occupé, maintien de la circulation entre école et restauration tout au long du chantier y compris phasage détaillé, poussière, bruit, déviation, information, gestion OM...)
 - Mesures spécifiques au chantier prises vis-à-vis de l'environnement. L'entreprise exposera comment elle prend en compte les enjeux de transition écologique sur ce chantier (provenance des fournitures, matériaux, conditions de culture des végétaux, traitement et valorisation des déchets du chantier, réemploi/recyclage, ...).

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt avec les prestations associées via un DC4.

6.1 VISITE SUR SITE

Le site des travaux étant ouvert et accessible, la visite est conseillée mais non obligatoire.

7. CONDITIONS D'ENVOI ET REMISE DES OFFRES

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La Personne Publique se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune contestation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7.1 TRANSMISSION ELECTRONIQUE

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.info>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

L'offre doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs offres sont transmises successivement par le même candidat, **seule la dernière offre transmise dans le délai imparti est prise en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

L'offre peut être doublée d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de Saliès –
1 rue du Petit Bois
81990 SALIÈS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

7.2 TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

La transmission des offres par voie électronique est imposée pour cette consultation.

8. EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

8.1 SELECTION DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 ATTRIBUTION DES MARCHES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères de jugement des offres seront les suivants ;

Critère 1

Prix des prestations : 40 POINTS

Critère 2

Valeur technique : 60 POINTS

- **Organisation et moyens humains** — 15 pts (Effectif, qualification et expérience de l'équipe, Plan d'installation de chantier, accès, sécurité des usagers)
- **Mémoire technique et méthodologie** — 25 pts
- **Délais** — 10 pts (calendrier global proposé, période propice aux plantations, contraintes saisonnières)
- **Performance et pérennité de l'ouvrage** — 10 pts (durabilité, entretien, performance environnementale des matériaux)

8.3 VALEUR TECHNIQUE

Chaque candidat obtiendra ainsi une note technique qui sera appréciée au vu du contenu des éléments techniques et de l'organisation des travaux selon les critères définis ci-dessus.

Appréciation pour chacun des critères :

- Excellent 100 %
- Bon 75 %
- Moyen 50 %
- Insuffisant 25 %
- Non abordé 0 %

8.4 PRIX

La méthode utilisée pour le calcul de la note du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue (40)

8.5 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION

Après examen des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'engager des négociations avec les 3 offres les mieux classées.

Le ou les candidats attributaires du marché seront donc retenus à titre provisoire en attendant la production des certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.